

Info-parents de l'école de la Rive

Mémo du mois de novembre

Novembre 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



ACTIVITÉS DU MOIS

13 novembre	Super Recycleurs
15 novembre	Journée pédagogique
19 novembre	Séance du conseil d'établissement
21 novembre	Remise des bulletins sur le portail Mozaïk
	Rencontres de parents en soirée
22 novembre	Journée pédagogique
	Rencontres de parents en matinée

Bulletin



Cette année, nous poursuivons notre virage vert. En effet, les bulletins ainsi que la première communication ne seront pas remis aux parents en version « papier ». Seulement une version électronique est disponible via le portail Mozaïk. **Nous vous invitons à enregistrer ces documents (format pdf) afin de les conserver.**

Vous pouvez accéder à la section parents du portail à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca>. Nous vous invitons à consulter la procédure pour accéder au portail réservé aux parents de l'école de la Rive sur notre site Internet : <http://delarive.cssdgs.gouv.qc.ca/parents/portail-aux-parents/>.

Vous aurez besoin d'information pour créer votre compte sur le portail si ce n'est déjà fait. Cette information se trouve sur une étiquette apposée dans l'agenda de votre enfant. Nous vous rappelons que plusieurs informations sont disponibles sur ce portail. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Stationnement et arrivée à l'école



Rappel

Voici quelques consignes afin d'assurer un encadrement de qualité et favoriser la sécurité de nos élèves :

- Nous demandons aux élèves transportés par voiture et aux élèves marcheurs d'arriver à **8 h 05**. Aucune surveillance avant cette heure.
- Aucune voiture ne peut se stationner dans le débarcadère des autobus aux heures des autobus ou dans le stationnement du personnel.
- Les élèves qui arrivent en marchant ou en vélo doivent utiliser le débarcadère près de la voie ferrée (arrivée par la rue Gilmour).
- Le midi, les parents doivent récupérer leur enfant à la clôture de la cour d'école sur la rue d'Abbotsford.
 - Nous vous rappelons que lorsque votre enfant dîne à la maison, il ne peut revenir dans la cour d'école avant **12 h 40** afin qu'il y ait suffisamment de surveillantes présentes pour répondre aux exigences.



Un élève retardataire, arrivé après **8 h 10**, doit passer par le secrétariat pour signaler son retard. *La ponctualité est une valeur importante à l'école de la Rive.*

Stationnement pour le service de garde

Afin d'assurer la sécurité de tous, il est important de bien respecter les endroits réservés aux stationnements.

Le matin, vous pouvez vous arrêter au débarcadère et y laisser vos enfants. Si vous désirez accompagner vos enfants au service de garde, vous devez stationner au coin du boulevard Salaberry Nord et de la rue d'Abbotsford, 5 places « visiteur » s'y trouvent.



Le soir, vous pouvez vous stationner dans le stationnement du personnel. Toutefois, nous vous invitons à être prudents et **à traverser le boulevard aux traversées piétonnières.**

Halloween

La journée du 31 octobre fut un grand succès, au bonheur des petits et des grands.

Plusieurs activités ont eu lieu :

- Défilé de costume dans l'école.
- Cueillette de bonbons.
- Activités variées.

Merci au comité organisateur!



Habillement

Rappel

Même si les températures sont présentement clémentes, les temps froids arriveront bientôt. Une récréation peut être longue pour un enfant qui a froid. Merci de vous assurer que votre enfant soit suffisamment habillé selon la température prévue et que les tuques et mitaines soient bien identifiées au nom de votre enfant.



Surveillance du midi

Les frais de surveillance du midi sont facturés mensuellement. L'état de compte est déposé sur le portail Mozaïk à tous les mois. Nous vous rappelons que vous avez 30 jours pour acquitter votre facture.

Facturation des effets scolaires

Nous vous rappelons que la facture pour les effets scolaires remis à votre enfant en début d'année est disponible sur le portail Mozaïk et que vous avez 30 jours pour acquitter votre facture.

Examens du ministère



Le calendrier des examens du ministère a été publié. Il est important de se rappeler que la présence de votre enfant à ces épreuves **est obligatoire**. Aucune reprise d'examen ne sera acceptée. L'intention en vous informant des dates de ces épreuves est de nous assurer de la présence de votre enfant à l'école aux dates prescrites. Merci de prévoir votre calendrier en conséquence.

Horaire des examens obligatoires du MEES

	Français – lecture	Français – écriture	Mathématique
4 ^e année	4 et 5 juin	9, 10 et 11 juin	
6 ^e année	2 et 3 juin	4 et 5 juin	10, 11 et 12 juin

Les enfants doivent être présents aux dates prescrites pour les épreuves ministérielles.

« Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence, même si son absence est due à une décision parentale. Aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les 3 étapes doit rester identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 20 ».

Source : Info-Sanction : Formation générale des jeunes # 15-16-27

Nouvelles du conseil d'établissement



La prochaine rencontre aura lieu le 19 novembre prochain.

Nous vous rappelons que les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des séances du conseil d'établissement sont disponibles sur notre site internet :

<https://delarive.cssdgs.gouv.qc.ca/conseil-detablissement/proces-verbaux/>

Nous vous rappelons que les séances du conseil d'établissement sont publiques. Nous vous demandons d'informer le secrétariat de l'école si vous désirez vous présenter à une de nos rencontres au (514) 380-8899, poste 4431, ou nous écrire en cliquant sur le lien : [école de la Rive](#).

Pour faire part d'un commentaire ou d'une suggestion aux membres parents du conseil d'établissement, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse : delarive@cssdgs.gouv.qc.ca.

Capsule dentaire

Les scellants

Saviez-vous que les scellants sont un moyen préventif efficace pour protéger les molaires d'adulte contre la carie?

Les premières molaires d'adulte poussent vers 6 ans, au fond de la bouche, sans faire tomber de dent de bébé. Il est alors possible de ne pas se rendre compte que ces dents ont poussé.

Pour éviter la formation de caries, il est possible de mettre des scellants (verre ionomère) dans les creux de ces molaires. En créant une surface lisse, le scellant facilite le nettoyage, donc moins de risque de carie.



Source : Centre dentaire Granby

Un moyen préventif simple, rapide et efficace pour les petites dents sucrées de nos enfants!

Les hygiénistes dentaires
CLSC Châteauguay



M^{me} Emmanuelle



M^{me} Janie

ED/gen
2024 11 06
Mémo du 2024 11 07.doc